



Affiché le 09/04/2026

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**OBJET : Création d'une commission d'appel d'offre permanente****Délibération n° 26 04 03**

*L'an deux mille vingt-six, le mardi sept avril, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le mercredi premier avril deux mille vingt-six, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.*

**Etaient présents :** Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Madame Céline Duquesne, Monsieur Jean-Marc Rancurel, Madame Martine Brun, Messieurs Gérard Branda, Michel Calmet, Fabien Guglielmino, Madame Audrey Leget, Messieurs Christian Dragoni, Dominique Josse, Mesdames Sandrine Barralis, Lykke Saviane, Monsieur Alain Alessio, Madame Nadine Ezingard, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Elodie Loretz, Monsieur Gérard De Zordo, Messieurs Gilbert Camous, Daniel Sfecci, Maurice Tamazout, Madame Anaïs Migone, Monsieur Pierre Donadey, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Michelle Noero formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés :** Madame Christine Beille-Tourscher par Monsieur Cyril Piazza, Madame Nicole Colombo par Monsieur Armand Gasiglia et Madame Germaine Millo par Monsieur Jean-Marc Rancurel.

**Absents :** Monsieur Michel Lottier, Madame Evelyne Laborde, Messieurs Jean-Pierre Roch et Albert Philip

*Monsieur Dominique Josse a été nommé secrétaire de séance*

**Rapporteur : Monsieur Cyril PIAZZA**

**Vu** l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son II relatif à la composition d'une commission d'appel d'offre,

**Vu** l'article L 1414-2 du Code Général des Collectivités Territorial relatif au rôle des commissions d'appel d'offres,

**Vu** le code de la commande publique,

**Considérant** que la commission d'appel d'offres est composée du Président de la Communauté de Communes, ou de son représentant, et de cinq autres membres titulaires et de cinq membres suppléants élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Président propose la création d'une commission d'appel d'offres permanente et de fixer les conditions d'élection de ses membres comme suit :

- Les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir conformément à l'article D 1411-4 1er alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants,
- Les suppléants ne seront pas nommément affectés à un titulaire,
- Les listes candidates devront être transmises par mail avant le 15 avril 2026 - 18h00 au Président ([dgs@ccpp06.fr](mailto:dgs@ccpp06.fr)) qui en vérifiera la recevabilité,
- Les élections auront lieu également en séance après présentation des listes candidates, à la représentation proportionnelle, avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,
- Les élections auront lieu au scrutin secret sauf accord unanime contraire,
- En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages,
- En cas d'égalité des suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président,  
après en avoir délibéré,**

- **Décide** de la création d'une commission d'appel d'offres permanent compétente pour toutes les procédures formalisées de marchés publics.
- **Décide** que le nombre de sièges à pourvoir est arrêté à 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.
- **Approuve** l'organisation de l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offre telle que proposée par le Président dans les considérants de la présente délibération.
- **Autorise** le Président à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

*Nombre de conseillers en exercice : 34*

*Nombre de présents : 27*

*Nombre de votants : 30*

*Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Madame Céline Duquesne, Monsieur Jean-Marc Rancurel, Madame Martine Brun, Messieurs Gérard Branda, Michel Calmet, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Fabien Guglielmino, Madame Audrey Legeter, Messieurs Christian Dragoni, Dominique Josse, Mesdames Sandrine Barralis, Lykke Saviane, Monsieur Alain Alessio, Madame Nadine Ezingard, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Elodie Loretz, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nicole Colombo, Messieurs Gilbert Camous, Daniel Sfecci, Maurice Tamazout, Madame Anaïs Migone, Monsieur Pierre Donadey, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan, Mesdames Michelle Noero et Germaine Millo.*

*Contre : /*

*Abstention : /*

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE  
D. JOSSE**



**LE PRÉSIDENT  
C. PIAZZA**



55 bis RD 2204  
06440 BLAUSAS

COMMISSION DES COMMUNES DU PAYS DES BAULTONS - 08 - SNOITIN